MINISTEÈRE
DE L'INTÉRILUR ET DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP : 925 COTONOU Site : www.securite.bj

Cotonou, le 2 5 JAN 2022

N°002/MISP/DE/SGM/DdPR/SA

Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :

Il sera organisé au titre de l'année 2022, le concours de recrutement de la première vague de mille trois cents (1300) élèves-agents de Police sur les deux mille (2000) autorisé par le Gouvernement.

1°- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité;
- n'être frappé d'aucune des incapacités prévues par la loi ;
- être âgé, au 31 décembre 2022, de 18 ans au moins et de 25 ans au plus pour les candidats civils (être né au plus tôt le 31 décembre 2004 et au plus tard le 31 décembre 1997) puis de 26 ans au plus pour les candidats militaires démobilisés au 31 décembre 2022 (être né au plus tôt le 31 décembre 2004 et au plus tard le 31 décembre 1996);
- avoir obligatoirement une taille minimale de :
 - 1,70 m pour les candidats de sexe masculin ;
 - 1,65 m pour ceux de sexe féminin.
- ne pas être agent de l'État ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;

- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation, même assortie de sursis;
- être détenteur d'un carnet de vaccination contre la COVID-19 ou d'un résultat PCR négatif datant de moins de quarante-huit (48) heures à chaque étape du processus du recrutement.

2°- DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature à déposer dans les Directions départementales de la Police républicaine du 18 janvier au 02 février 2022 comprennent les prèces suivantes :

- une demande manuscrite dûment signée du candidat et adressée au
 Directeur général de la Police républicaine;
- une copie d'acte de naissance sécurisé ou légalisé;
- une copie légalisée du certificat de nationalité;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers;
- une copie légalisée du diplôme de baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent;
- une copie légalisée de l'équivalence du baccalauréat obtenu à l'étranger ;
- deux enveloppes timbrées (format moyen) portant l'adresse du candidat ;
- une quittance du droit d'inscription fixé à dix mille (10.000) francs CFA à verser au Trésor public;
- une fiche de renseignements disponible au niveau des Directions départementales de la Police républicaine, à remplir et à signer obligatoirement par le candidat au moment du dépôt du dossier;
- une photocopie légalisée de la Carte nationale d'Identité ou du passeport en cours de validité ou toute pièce tenant lieu.

Les récépissés de dépôt de demande de la Carte nationale d'Identité ou du passeport ne sont pas acceptés. Les récépissés de demande de diplômes de même que les certificats d'authenticité délivrés par la Commission nationale d'Étude des Équivalences de Diplômes ne tiennent pas lieu de diplôme ni d'équivalence.

3° - MATIÈRES DE COMPOSITION

Deux (02) matières sont prévues. Il s'agit :

- d'une épreuve physique et sportive consistant en une course de quatre mille (4000) mètres pour les candidats de sexe masculin et de deux mille (2000) mètres pour les candidats de sexe féminin;
- d'une épreuve écrite de dissertation de culture générale d'une durée de trois
 (03) heures.

Trois mille neuf cents (3900) candidats seront retenus par ordre de mérite à l'issue de l'épreuve physique et sportive pour la phase écrite.

4° CENTRE DE COMPOSITION

Les épreuves sportive et écrite se dérouleront dans les centres retenus par département. Ceux-ci seront précisés ultérieurement.

Pour tous renseignements complémentaires, se rapprocher des Directions départementales de la Police républicaine.

SEIDOU